

Livry-Info

LE MOT DU MAIRE

A l'entrée de cette nouvelle année, toute l'équipe municipale présente ses meilleurs vœux de bonheur et de réussite à tous les Livryennes et Livryens.

Que 1986 voie l'accomplissement de vos désirs, et surtout qu'il vous maintienne en bonne santé. Formulons le souhait que, par-delà les divergences, chacun continue à vivre dans une entente cordiale bénéfique pour tout le monde.

C'est avec confiance et sérénité que nous pouvons envisager l'avenir de notre village. Alors à tous et à toutes, bonne et heureuse année.

*Le Maire,
Claude Forthomme*

DU CROSS DANS LES BOIS DE LIVRY

Le dimanche 8 décembre, c'est dans les bois de Livry que se déroulait un critérium départemental de cross, comptant pour les championnats U.F.O.L.E.P. et organisé par la section cross de l'U.S. Vaux-le-Pénil et son président, le dynamique Gaston Mathé.

Tôt le matin, la place Mouton voyait s'installer sonorisation, secrétariat, vestiaire, buvette, etc. Des poussins aux vétérans, une épreuve était prévue par classe d'âge, les distances à parcourir variant de 600 mètres pour les plus jeunes à 8 000 mètres pour les "caïds", et aussi selon que la course était masculine ou féminine (il fallait voir des petits bouts de gamines de 8 ans aussi hargneuses de vaincre que des pros). Ils avaient à affronter ciel gris, crachin, et certains passages glaiseux où plus d'un faillit laisser ses pointes. Heureusement, à l'arrivée, sandwiches et boissons chaudes étaient là pour les reconforter.



Ils sont partis...



Photos République de Seine-et-Marne

Le maire remettant la coupe du conseil municipal au vainqueur du cross pour tous sous les yeux de G. Mathé.

L'épreuve reine de la journée, attendue par tous, était, aux environs de 15 heures, la course des seniors et vétérans hommes, où des crossmen de bon niveau jouaient des coudes pour passer en tête les passages délicats. Sur l'ensemble de la journée, l'U.S. Melun remportait 6 victoires individuelles et s'adjudgeait la victoire par équipes.

au vainqueur, il avait volontairement ralenti l'allure afin de ne pas avoir à se la remettre à lui-même. Bel exemple de modestie !

Trêve de persiflage, l'essentiel était de participer. Bravo à tous !

Ph. B.

Neige en décembre...

Voilà pour les licenciés. Mais en lever de rideau, dès 11 heures, s'était couru un cross pour tous, ouvert, comme son nom l'indique, à tous, sans distinction de sexe ni d'âge, et doté d'une coupe par le conseil municipal. On vit même s'aligner au départ notre maire, Claude Forthomme, qui avait trouvé dans cet exercice le meilleur moyen de se mettre en appétit pour le repas du B.A.S., prévu pour 12 h 30. Les 3 000 mètres à parcourir opérèrent une sélection impitoyable... Dur, dur, l'arrivée ! Interrogé par la presse locale sur les raisons de sa "relative contre-performance", C. Forthomme devait déclarer que, étant chargé de remettre la coupe

La suite du proverbe reste à inventer. En tout cas, la neige était au rendez-vous des vacances de Noël et les derniers jours de l'année ont été placés sous le signe du blanc, dont c'est justement la saison. Nous avons pu assister à quelques batailles de boules de neige acharnées, tandis que des bonshommes de neige s'élevaient un peu partout. Ceci pour les enfants... Pour les parents, il faut rappeler que les riverains des voies publiques sont tenus de dégager la portion de trottoir longeant leur propriété. Ils sont responsables de tout accident survenant devant chez eux. ■



URBANISME

Lotissement des Dragées : où en est-on ?

Certains d'entre vous, candidats ou connaissant des candidats à l'acquisition de lots de terrain dans le futur lotissement des Dragées, se sont peut-être étonnés de ne plus entendre parler de ce projet. Celui-ci n'a pas été abandonné, au contraire : le conseil municipal y travaille activement. L'avant-projet sommaire a été présenté au conseil de décembre avec l'étude technique servant de support à la constitution du dossier (étude de voirie, réseaux divers, etc.).

Les acquisitions foncières se poursuivent et plus de 76% de la surface ont fait l'objet de signatures de promesses de vente. A cet égard, il faut préciser que la commune a fait un effort particulier pour satisfaire au maximum les propriétaires des terrains situés dans cette zone. Discutant avec une municipalité voisine, il est apparu que le prix d'acquisition fixé par les Domaines et qui sera payé par la S.E.S.M., représentant la commune, est identique à celui pratiqué par un promoteur privé. Que l'on ne nous parle plus, donc, de spoliation, car chacun sait que le coût de viabilisation de ces terrains sera très élevé, et ceci pour plusieurs raisons : présence de roches dans le sol, nécessité de réaliser un réseau séparatif (eaux usées, eaux pluviales), un bassin de rétention, réalisation d'une voirie diminuant la surface constructible, etc. Une première étude, prenant en compte tous ces paramètres, fait apparaître un prix du lot constructible (5 à 600 mètres carrés) de l'ordre de 240 000 francs. Ceci est un prix plafond que la commune s'emploie à faire diminuer, notamment grâce aux appels d'offres concernant les travaux à réaliser. Il faut savoir aussi que la commune ne fait pas d'opération financière sur ce projet; elle récupérera simplement une partie de la taxe locale d'équipement lors de la construction des maisons, sommes qui seront d'ailleurs réinvesties dans la poursuite du réseau de voirie raccordant le nouveau lotissement au reste du village de façon logique.

Le vœu de la municipalité a toujours été de permettre à un certain nombre d'enfants d'habitants de Livry de revenir au village, et aussi d'amener de nouveaux habitants afin d'assurer à Livry une expansion modérée. 35 à



La 2^e tranche des travaux de voirie de la rue de Melun a été achevée en novembre-décembre derniers.

36 lots libres, 17 pavillons clés en main et locatifs, voilà un objectif à la mesure de notre commune, cela représente de 150 à 200 nouveaux Livryens, enfants compris. Il ne s'agit donc pas, comme on le voit, d'une urbanisation à outrance : depuis dix ans, à part quelques constructions isolées sur le peu de terrains restés libres le long des voies équipées, aucune opération groupée ne s'était faite sur la commune.

L'équipement communal actuel permet d'accueillir cette nouvelle population. Elle apportera, nous en sommes sûrs, un renouveau et un "plus" dans la vie associative de la commune et nul doute que, comme nous l'avons fait, pour beaucoup d'entre nous qui ne sommes livryens que d'adoption, elle s'intégrera parfaitement à notre village.

La Commission d'Urbanisme

Le plan et le règlement de zone seront visibles en mairie les vendredi 17 et samedi 18 janvier.



Une grande partie du dernier conseil municipal a été consacrée à l'examen du projet.



C. Forthomme rappelant en quelques mots la dimension sociale de la vie communale lors de l'inauguration du centre social.

AFFAIRES SOCIALES

En direct du centre social :

Inauguration du centre social

Le 16 novembre dernier, le centre social était inauguré en présence de C. Forthomme, maire de Livry, Mme Pelletier, représentant M. Alain Vivien, député, M. Tabourot, conseiller général, M. Millet, président du syndicat intercommunal du foyer-résidence, Mme Lienhard, directrice de la D.D.A.S.S. Assistaient également à cette cérémonie de nombreux conseillers municipaux, les assistantes sociales, les représentants des services sociaux des administrations, des membres du B.A.S., ainsi que les responsables de la F.A.S.S.A.D. et de l'A.D.A.M.F.E.R., organismes qui assuraient auparavant la gestion des aides ménagères.

Les allocutions de bienvenue, tant par Mme Buchet, M. Forthomme ou M. Tabourot, nous ont confirmé l'importance des affaires sociales, ce qui justifiait l'ouverture de ce centre. En effet, depuis le 1^{er} juin, les deux services d'aides ménagères qui existaient sur la commune ont fusionné et sont regroupés sous la houlette de Mme Pezzot.

Si vous avez besoin du service social ou simplement de conseils, n'hésitez pas à pousser la porte du centre social, le meilleur accueil vous y sera réservé (Mme Buchet assure une permanence le lundi après-midi; on peut aussi la voir sur rendez-vous).

Repas du B.A.S.

Un sapin de Noël très bien décoré accueillait, le 8 décembre, les personnes âgées de 68 ans et plus qui venaient participer, à l'A.L.J.E.C., au traditionnel repas offert par le B.A.S.

Autour des tables agréablement fleuries, 120 convives, parmi lesquels le maire et des conseillers municipaux, prenaient place pour déguster l'excellent repas préparé par M. Colin, traiteur à Perthes-en-Gâtinais. M. Vivien à l'apéritif, M. Tabourot au dessert venaient partager ces instants de bonne humeur, qui, l'après-midi s'avantant, s'achevaient en chansons et danses.

La Commission Sociale

- Mme Coursières, l'assistante sociale qui s'occupait de notre commune, est mutée et remplacée par Mme Boudet. Celle-ci tiendra une permanence le premier mardi de chaque mois, à partir de 10 heures. Elle est à votre disposition pour tous vos problèmes d'ordre social, ou autres...

- Depuis que le centre social fonctionne (1-6-85), il avait été dispensé, au 30-11-85, 3 494 heures d'aide ménagère, par six aides ménagères.

- Des bons de chauffage sont à la disposition des personnes qui le désireraient et dont les ressources ne dépassent pas 3 000 F pour une personne seule et 5 500 F pour un couple. Il suffit de se faire connaître au B.A.S., muni des justificatifs de ses ressources et charges.

- Plusieurs demandes de nourrices (de préférence agréées) sont parvenues en mairie. Nous tenons à la disposition des personnes intéressées les coordonnées des demandeurs. D'autre part, si vous désirez devenir nourrice agréée, le centre social peut se charger de toutes les démarches administratives.



● Nous vous rappelons les horaires d'ouverture du centre social : du lundi au vendredi de 10 h 30 à 12 heures et de 16 h 30 à 18 heures.

Meilleurs vœux à tous pour 1986.

Après plusieurs appels de la mairie demandant à des familles d'accueillir des personnes âgées pour les fêtes, vous avez pu lire dans la République de Seine-et-Marne que pas une ne s'était manifestée. Cette information est tout à fait inexacte car par l'intermédiaire du Bureau d'aide sociale, plusieurs familles de Livry, que nous remercions chaleureusement, ont reçu pour les réveillons des anciens du village, enchantés des heures passées dans leurs familles "d'adoption". Cette action sera renouvelée et développée.

Bilan du ramassage du verre en 1985

En 1985, le poids de verre récupéré au profit de la Ligue contre le cancer est, à quelques dizaines de kilos près, légèrement supérieur à celui de 1984 : 23 760 kg, de novembre 84 à octobre 85, ce qui représente environ 1 600 F reversés à la Ligue. Continuons !

Avis de fermeture de la chasse aux ampoules d'éclairage public

Effet immédiat, il n'y aura pas de réouverture !

Le tableau de chasse, pour l'automne 85, a été particulièrement impressionnant. La société Bornhauser l'a établi ainsi :

— 14-11-85 : avenue Javal, 2 ampoules; chemin latéral, 2 ampoules; rue de Melun, 1 ampoule.

— 29-11-85 : chemin des Pierrottes, 1 ampoule; rue de Vaux, 1 ampoule; chemin de la Garenne, 4 ampoules; avenue Javal, 1 ampoule.

— 18-12-85 : rue de Melun, 2 ampoules; rue de la Garenne, 1 ampoule; rue de Vaux, 1 ampoule; rue du Four-à-Chaux, 2 ampoules; avenue Javal, 1 ampoule.

Depuis, d'autres cadavres ont été signalés vers le sentier de la Gare. Il a donc été décidé de classer les ampoules d'éclairage public, à la suite de l'aigle royal et du faucon pèlerin, sur la liste des espèces en voie de disparition et à protéger prioritairement. Les parents seraient donc avisés de s'assurer que leurs chères têtes blondes n'exercent pas leur habileté au lance-pierres sur les réverbères.

Car que l'humour utilisé ci-dessus ne vous abuse pas : il se pourrait que les casseurs deviennent les payeurs. Pitié pour les finances communales (changement d'une ampoule, déplacement + fournitures : 1 200 F, tarif 1983).

H. S.

Ramassage du papier : ça rapporte !



Grâce au ramassage des vieux papiers effectué deux fois par an par l'Association intercommunale pour la protection de l'environnement, des plantations, pour une valeur de 2 500 F, seront prochainement effectuées sur la commune. Pensons dès maintenant au prochain ramassage (courant avril).



Le Noël des enfants du personnel communal.

ANIMATION

La fin de l'année 1985 a vu la naissance du Comité d'animation de Livry-sur-Seine. Cette association régie par la loi de 1901 a été déclarée à la préfecture et a fait l'objet d'une parution au Journal officiel début décembre.

Ce Comité d'animation a pour but d'organiser des activités d'animation pour l'ensemble des habitants de Livry, de coordonner les activités des diverses autres associations, d'apporter une aide éventuelle aux associations qui en feraient la demande. Il est ouvert à tous, et il a été décidé que ses activités ne pourraient en aucun cas empiéter sur celles des associations existant au moment de sa création, dont les présidents sont membres actifs de droit. Il a été décidé l'institution d'une cotisation symbolique de 10 F pour avoir la qualité de membre actif.



Les bûcherons à l'heure de la pause.

Le fonctionnement de l'association sera assuré par la subvention communale auparavant attribuée au Comité des fêtes, les cotisations des membres et, bien sûr, les ressources qui seront tirées de l'organisation de diverses manifestations (les dons des membres bienfaiteurs seront également les bienvenus).

Afin d'éviter de faire reposer sur la même tête l'ensemble des responsabilités, il a été décidé de désigner un vice-président par type d'activité. Le bureau se compose donc comme suit : président : Gérard Laviec; vice-présidents : Evelyne Pluchon, Rachel Jean, Odile Radenac, Jean-Claude Jarry, Philippe Bailly, Michel Blanchouin, Romain Valembois; secrétaire : Véronique Gyger; secrétaire-adjoint : Vincent Thouvenin; trésorier : Claude Pestourie; trésorier-adjoint : Bernard Duriez.

Le Comité d'animation est, en fait, une redéfinition de la commission extramunicipale d'animation qui, pour des raisons de commodités surtout financières, avait besoin de s'affranchir de la tutelle communale. Ce qui n'empêche pas que l'on retrouve de nombreux élus dans le bureau. Ceux-ci sont tout disposés à céder la place : venez rejoindre l'association et prenez-y des responsabilités, c'est tout ce que nous souhaitons.

Nous avons participé, depuis notre création, à l'organisation du cross de l'U.S.V. (voir article p. 1-2), et nous préparons activement les Jeux intervillages qui se

dérouleront le dimanche 4 mai. Après concertation avec nos partenaires habituels (Maincy, Vaux, Le Mée et La Rochette), il a été décidé d'admettre, sur leur demande, les communes de Rubelles, Voisenon et Dammarie. Ce sont donc huit équipes qui s'affronteront pour la première fois à Livry. Des jeux nouveaux et le plus spectaculaire possible sont en cours de préparation; le moment venu, nous ferons appel à tous pour constituer une équipe "imbattable".

D'autre part, chaque samedi matin, le débroussaillage du parc Armand-Vivot se poursuit, avec un peu moins d'enthousiasme, semble-t-il, que les autres années : les volontaires sont moins nombreux. Venez nous rejoindre, il y a encore du pain sur la planche. N'oubliez pas que le casse-croûte est assuré et que le bois débité sera partagé entre les participants. La carrière, qui sera trop petite pour accueillir tous les participants aux Jeux intervillages, recevra une autre affectation. Elle paraît pour l'instant constituer un terrain de jeux très apprécié des enfants.

Enfin, il est en projet d'acquérir une sono de plein air qui conviendrait à des manifestations du type Bric-à-brac, Jeux intervillages, etc.

La Commission d'Animation

Le prochain ramassage des objets encombrants sera effectué le lundi 21 avril.

TRAVAIL ET MODÉLISME RÉCOMPENSÉS

Samedi 12 octobre 1985, mairie de Livry. Quarante-quatre diplômés du travail reçoivent des mains de C. Forthomme le "parchemin" attestant leur récompense : trente et une médailles d'argent, onze de vermeil et deux d'or.

Parallèlement aux "vétérans", des jeunes étaient également à l'honneur. Il s'agissait des cinq membres de la section modélisme de l'A.L.J.E.C. qui avaient représenté Livry au Concours national d'aéromodélisme en juin dernier. Le maire devait exprimer sa satisfaction de



L'équipe de l'A.L.J.E.C. avec le maire et le président Perrier sur le perron de la mairie.



Le diplôme à la main et le sourire aux lèvres, les médaillés du travail.

voir ainsi ces jeunes "contribuer au rayonnement de leur association, mais aussi du village de Livry" et féliciter "ceux qui, au premier rang desquels le président André Perrier, ont su patiemment développer chez eux le goût de l'aéromodélisme...".

Le verre de l'amitié était ensuite offert à tous.

VOS PIÈCES D'IDENTITÉ SUR PLACE

Depuis le 1^{er} janvier, vous pouvez déposer en mairie vos dossiers de demande de cartes d'identité et de passeports ; celle-ci en assure la transmission à la préfecture de Seine-et-Marne.

Les délais d'instruction des demandes pouvant atteindre deux mois, il est souhaitable de ne pas attendre le dernier moment.

Pièces à fournir : un imprimé (à retirer en mairie), deux photos récentes, un timbre fiscal.

Dates des vacances scolaires pour le premier trimestre 1986 :

- vacances d'hiver : du jeudi 6 février au soir au lundi 17 février au matin;
- vacances de Pâques : du mardi 25 mars au soir au lundi 7 avril au matin.

On parle déjà de la kermesse scolaire

Un trimestre est déjà passé et, au début de cette nouvelle année, il est temps de penser à la kermesse du mois de juin.

La 1^{re} réunion préparatoire aura lieu le mardi 14 janvier au restaurant scolaire, à 20 h 30. Venez nombreux apporter idées et suggestions pour modifier et renouveler les jeux. De nombreux parents dont les enfants sont partis en 6^e ne seront plus avec nous, il est donc important que d'autres viennent nous rejoindre, notamment les parents des enfants de l'école maternelle et ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de nous apporter leur concours.

N'hésitez pas à venir, même si vous n'avez que peu de temps à nous consacrer, toute aide sera la bienvenue.

Les Institutrices

Les chiens errants risquent de tomber sur un os

De plus en plus de plaintes sont enregistrées en mairie concernant les méfaits des chiens divagant sur la voie publique (poubelles renversées, menaces envers les passants, etc.).

Les propriétaires doivent avoir conscience de la responsabilité qu'implique la possession d'un chien et des sanctions qu'ils encourent du fait de leur négligence. Par ailleurs, sans revêtir un caractère alarmant, la rage, qui atteint le département de Seine-et-Marne, doit faire l'objet d'une action vigoureuse visant à enrayer sa propagation.

Les dispositions suivantes sont donc prises :

- tous les chiens circulant sur la voie publique non tenus en laisse doivent être tatoués et avoir subi la vaccination antirabique annuelle;
- tout chien divagant sur la voie publique sera capturé et envoyé à la fourrière de Fontainebleau tenue par la S.P.A. Seuls seront rendus à leurs propriétaires les chiens tatoués et vaccinés, après paiement d'une amende. Les autres seront euthanasiés.

La commune fait appel au civisme de chacun et aux propriétaires en rappelant les obligations qui leur incombent du fait de la possession d'un animal domestique.

Le Maire

ETAT CIVIL

Mariages :

NEYRON Gilles et GROEBBENS Nadia	le 19-10-1985
COURANT Gérard et HABDENTEUFEL Anja	le 07-12-1985

Décès :

LABBE Angèle, veuve BACHEUER	le 28-09-1985
CLAUDIN Maurice	le 28-10-1985

Le bloc-notes...

A.L.J.E.C.

Le président et le conseil d'administration de l'A.L.J.E.C. vous présentent leurs meilleurs vœux pour 1986. Cette année encore, ils œuvreront pour animer notre village dans le maximum de domaines possible.

Les dates importantes du 1^{er} trimestre : les 1^{er}, 2 et 3 février, une exposition sur l'aviation avec le concours de la Snecma et de l'armée de l'air; le 22 février, la Soirée auvergnate, attendue par tous; le 8 mars, un concert de jazz New Orleans; le 19 avril, une Soirée tropicale... Et bien sûr, chaque semaine, la vie de nos diverses sections : il y en a forcément une qui vous intéresse, contactez-nous.

F.N.A.C.A.

L'assemblée générale a eu lieu le 22 novembre à la Villa du Nil. Après approbation des rapports moral et financier, les adhérents ont renouvelé leur confiance aux membres du bureau et les ont reconduits dans leurs fonctions, à savoir : président : Jean Bolle; vice-président : Yves Houssin; secrétaire : Michel Métier; secrétaire-adjoint : Michel Buchet; trésorier : Gérard Cheneau; trésorier-adjoint : Michel Loureiro; commission des fêtes : Marcel Deshayes.

Le bureau a prévu le voyage annuel pour début juin, la destination restant à déterminer; il vous rappelle la galette des rois et le super loto, dimanche 19 janvier, foyer Gaston-Magat : venez nombreux, quantité de lots magnifiques à gagner.

C.O.S.

(Comité des Œuvres sociales du Personnel communal)

Le cercle du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal s'agrandit et atteint 17 adhérents grâce à l'intégration des aides ménagères. Le comité fonctionne dans de bonnes conditions, à la satisfaction des membres qui apprécient de se retrouver lors des réunions, pour discuter des problèmes et prendre des décisions.

Nous rappelons que nos activités sont orientées en quasi-totalité vers l'organisation et le financement d'un système de prévoyance, les employés communaux ne bénéficiant pas, par

exemple, de caisse de retraite complémentaire. Ce fonctionnement est assuré en totalité par la subvention du conseil municipal. Les autres activités (jouets de Noël, cadeaux de fête des mères, de fin d'année) restent limitées compte tenu de nos faibles ressources, mais nous souhaitons les étendre : les dons des membres bienfaiteurs seront donc les bienvenus (la somme minimum fixée par les statuts est de 80 F par an).

A tous et toutes, le Comité des Œuvres Sociales souhaite de passer de très bonnes fêtes et dit : bonne et heureuse année.

LA CHESNAIE

Calendrier du 1^{er} trimestre 1986 :
— car pour Carrefour, départ 13 h 30 du Foyer-Résidence : les lundi 3/2 et 3/3;
— anniversaires, à 15 h 30 : les mercredis 29/1, 26/2, 26/3;
— causeries J.-Raillard, à 15 h 30 : le 11/2, le Palais Royal et son histoire; le 25/3 : Sarah Bernhardt;
— Soirée cabaret, à 20 h 30 : le vendredi 21/2, 1926;
— repas A.R.P.A.C., à 19 h : le vendredi 21/3, Poitou-Charentes;
— exposition de peinture, du 21/3 au 1/4 : M. Plastre (vernissage vendredi 21/3 à 18 heures).

DONNEURS DE SANG

96 flacons en 1980, 115 en 1981, 163 en 1982, 175 en 1983, 234 en 1984... 275 flacons en 1985. A la lecture de ces chiffres apparaît la réelle progression du nombre des donneurs. Que 1986 nous permette d'atteindre les 300 flacons.

Pour l'heure, l'Association des donneurs de sang bénévoles de Vaux-le-Pénil et Livry remercie tous les donneurs et futurs donneurs et présente à tous ses vœux les plus sincères pour cette nouvelle année.

NOUVELLES PAROISSIALES

A la demande de plusieurs paroissiens et suite à un référendum, à compter du 1^{er} janvier 1986, la messe sera célébrée à Livry chaque dimanche à 11 h (9 h 30 à Chartrettes). En 1987, ce sera l'inverse, et ainsi de suite...

Nous reprenons la relation sur les reliques de saint Vincent à l'énumération des ossements contenus dans la châsse :

Les deux fémurs.

Les deux tibias, mais un rompu à la partie inférieure.

Les deux péronés entiers.

Après quoi, nous avons fermé la caisse et l'avons remise entre les mains dudit sieur abbé Chanut qui nous a déclaré que son intention était d'en faire un présent à l'église de sa terre de Livry-sur-Seine, pour y être les dites reliques exposées à la vénération publique.

Donné à Paris, le 6 mars 1680".

François, évêque d'Amiens.

LA CHASSE

Le reliquaire, deux fois séculaire, qui contient ces précieux restes est un coffre en bois doré encadrant des ouvertures en cristal qui permettent de voir les reliques. Les saints ossements sont fixés sur des coussins de soie rouge, brodés d'ornements d'or en forme de palmes. La tête est ornée de deux bouquets de roses en argent d'un travail très délicat qui dénote le XVII^e siècle.

TRANSLATION DES RELIQUES ET ORIGINE DE LA FÊTE PAROISSIALE

Par une lettre datée du 28 septembre 1690 Messire Jacques Boileau, doyen du Chapitre de Sens et vicaire capitulaire pendant la vacance du siège, permettait de faire la translation des reliques et fixait la cérémonie au 28 octobre suivant.

Par la même lettre, il était ordonné que la fête de ladite translation se ferait annuellement dans l'église de Livry le premier dimanche de septembre. C'est l'origine de la fête paroissiale qui se célèbre encore à cette date.

Le jour de la fête des saints Simon et Jude, apôtres, les reliques portées par les notables de la paroisse furent solennellement transférées du Château de Livry à l'église où le curé Jehan Girault les reçut en présence d'une foule nombreuse venue de Melun et des environs.

Une chapelle latérale avait été aménagée tout spécialement pour abriter ce trésor. La châsse fut déposée sous l'autel où elle resta jusqu'en 1850. Il fut alors nécessaire de consolider l'autel et d'en changer la disposition et le reliquaire fut suspendu au-dessus.

(A suivre)